

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-158

**Objet : Composition de la Commission Communale des Marchés Forains de la Commune d'Écully**

Le Maire d'Écully ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2142-3 ;

Vu l'arrêté n° 2021-328 portant règlement générale des marchés forains de la Commune d'Écully ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire d'arrêter la liste des membres de la Commission Communale des Marchés Forains ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Présidée par Madame Émilie ESCOFFIER-CABY, Adjointe en charge de la Vie économique, de l'Enseignement Supérieur, des Mobilités, de l'Innovation et des Grands Projets, la Commission Communale des Marchés Forains de la Commune d'Écully est composée des membres suivants :

Les représentants de la Commission « Vie économique, Enseignement Supérieur, Mobilités, l'Innovation et Grands Projets » :

- Monsieur Alain PAUTROT
- Madame Christelle GERIN-EPELY
- Madame Maryse BODDELE

Les représentants des commerçants non sédentaires :

- Monsieur Johann BOUILLET
- Monsieur Alain ENRIQUEZ
- Monsieur Romain JOUZEAU
- Monsieur Ronan MORILLEAU

Les représentants des services municipaux :

- Un Placier
- Un Policier municipal
- Madame Heïdi COQUARD

**Article 2 :**

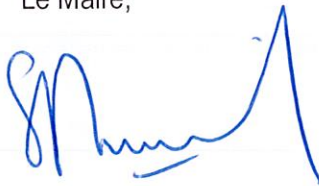
Le Maire d'Écully et le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site internet de la Ville : [www.ecully.fr](http://www.ecully.fr) et notifié aux intéressés.

**Article 3 :**

En application des dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif de Lyon pourra être saisi via le dépôt d'une requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Écully, le 26 MAI 2026

Certifié exécutoire le 26 MAI 2026  
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260526-AR\_2026-158-AR  
Date de réception préfecture : 26/05/2026